



"Des ailes pour Lissandre"
5 ter chemin de Sainte Hélène
74 200 Thonon les Bains
Tel. : 04 50 26 64 72
E-mail : association.lissandre@hotmail.fr

Jeudi 16 Janvier 2020,

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine assemblée générale ordinaire de notre association qui se tiendra le Vendredi 31 Janvier 2020 à 20h15 à l'Espace de quartier de Vongy route de Vongy à Thonon les Bains.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Élargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs
- Désignation du président de séance et du secrétaire
- Rapport moral et d'orientation présenté par le président
- Rapport financier présenté par le trésorier
- Approbation du bilan financier
- Renouvellement des dirigeants. Comme chaque année un tiers des postes du conseil d'administration sont soumis aux votes et ouverts à candidature. Les membres désirant déposer leur candidature doivent impérativement le faire savoir par courrier ou par e-mail avant le 29 Janvier 2020.
- Montant des adhésions
- Questions diverses (à nous faire parvenir avant le 29 Janvier 2020 afin qu'elles puissent être incluses à l'ordre du jour)

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de trois pouvoirs).

Pour ce faire, vous devez compléter le formulaire de vote par procuration ci-joint, et le remettre à la personne qui vous représentera ou nous le faire parvenir par courrier postal ou électronique au plus tard le jour de la tenue de l'assemblée générale.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence avant le 29 Janvier 2020.

Je vous rappelle que les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, elles seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés et qu'**il est nécessaire d'être à jour de la cotisation 2020 pour participer à l'assemblée générale**. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous vous indiquions si vous êtes à jour. Vous pouvez renouveler votre adhésion grâce au bulletin ci-joint ou en ligne <https://www.helloasso.com/associations/association-des-ailes-pour-lissandre/adhesions/adhesion>

A la fin de l'assemblée générale, nous vous proposons de passer un moment convivial autour d'un verre.

Cordialement.

Le président.
Mr Lamara Mario



Bulletin réponse / Pouvoir de représentation

A retourner au plus tard pour le 31 Janvier
Par e-mail : association.lissandre@hotmail.fr
Par courrier : « Des ailes pour Lissandre » - 5 ter chemin de Sainte Hélène - 74200 Thonon les Bains

Je soussigné(e) M , domicilié(e)
(nom, prénom) (adresse)

.....
(adresse)

participera à l'assemblée générale ordinaire

ne participera pas à l'assemblée générale ordinaire et donne pouvoir à M
(nom, prénom)

..... de me représenter à l'Assemblée Générale annuelle de l'association

"Des ailes pour Lissandre" qui se tiendra le 31 Janvier 2020, et de ce fait de signer la feuille de présence, de délibérer et prendre part aux votes en mes lieu et place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Attention : aucun membre ne peut cumuler plus de trois pouvoirs



BULLETIN D'ADHESION / DE DON

Mr Mme Melle

Nom et prénom / raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : E-mail :

Je souhaite adhérer à l'association et verser 20 € de cotisation
(cotisation annuelle et par personne)

Je souhaite soutenir l'action de l'association en faisant un don de

Montant total du versement

Chèque à libeller à l'ordre de « Des ailes pour Lissandre » et à renvoyer au siège social :

Des ailes pour Lissandre
5 ter chemin de Sainte Hélène
74 200 Thonon les Bains

Date :

Signature :

Les dons effectués au profit de notre association vous donnent droit en tant que particulier à une réduction de vos impôts de 66% du montant versé, dans la limite de 20% de vos revenus imposables et en tant qu'entreprise à une réduction de votre impôt sur les sociétés de 60% du montant versé, dans la limite de 5/1000 de votre chiffre d'affaires hors taxe